



CHARTRE DU CŒUR

Les entreprises s'engagent pour sauver des vies

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE GNI-FAGIHT S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE

Jeudi 2 mars 2017 - Sous l'impulsion du GNI-FAGIHT, Claude Dallery, dirigeant emblématique du Domaine Chœur de Chaudanne à Méribel, signera aujourd'hui à 15h la Charte du Cœur. Il sera le premier signataire des entreprises de l'Hôtellerie et du Tourisme à s'engager face à l'arrêt cardiaque.

Les entreprises du secteur des Hôtels-Cafés et Restaurants sont au contact de différents publics et donc susceptibles de venir en aide à l'un d'entre eux en cas de détresse cardiaque. Celles-ci sont donc particulièrement sensibles à la formation et à la sensibilisation de leurs salariés, tout comme à l'équipement de leurs établissements. C'est pourquoi ils s'engagent cette année à signer la Charte du Cœur.

Pour Pascal Droux, Président du GNI-Fagiht « *Les maladies les plus fréquentes en France sont les cancers et les maladies cardiovasculaires. Si agir contre le cancer implique des moyens particuliers, ce n'est pas le cas pour l'arrêt cardiaque où tout un chacun peut agir par des gestes simples et augmenter le taux de survie. Le GNI-FAGIHT souhaite inciter le plus grand nombre de nos professionnels à s'équiper de défibrillateurs, à se former et former son personnel aux gestes qui sauvent. Et je sais de quoi je parle ... ayant moi-même été victime d'un arrêt cardiaque en 2016, j'ai compris à quel point il faut réagir rapidement !* ».

Lancée en 2011 par l'Association RMC/BFM, et soutenue par Klesia, Grand Mécène depuis 2013, la Charte du Cœur incite les entreprises à se mobiliser **pour augmenter le taux de survie face à l'arrêt cardiaque en France.**

Isabelle Weill, Présidente de l'Association RMC-BFM indique « *Il est possible de sauver des milliers de vies, à condition que tous les acteurs, publics comme privés, se mobilisent. En signant la Charte du Cœur, les entreprises s'engagent en faveur d'un véritable enjeu de santé publique et affirment ainsi leur responsabilité sociale* ».

Le travail de l'Association a d'ores et déjà porté ses fruits puisque le taux de survie a triplé et près de 100 000 défibrillateurs sont aujourd'hui installés en France, contre 5 000 en 2008.

À l'origine de cette charte, un constat :

- **plus de 50 000 personnes** décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque extrahospitalier en France, **soit une personne toutes les 15 minutes** ;
- **le taux de survie des victimes est faible, 7,5 %**, alors qu'il peut atteindre jusqu'à 40 % dans d'autres pays mieux équipés en défibrillateurs et dont les populations sont formées en plus grand nombre ;
- **Dans 70% des cas**, un arrêt cardiaque se produit en présence d'un témoin.

En signant la Charte du Cœur les entreprises s'engagent :

- à sensibiliser les salariés aux risques cardiaques,
- à améliorer l'apprentissage des gestes de premiers secours,
- à renforcer l'installation de défibrillateurs au sein de leur structure.

CHARTRE DU CŒUR

Les entreprises s'engagent pour sauver des vies

En mobilisant ses clients, partenaires et fournisseurs, Klesia s'associe au combat de l'Association RMC-BFM : «*La prévention des maladies cardiovasculaires et de leurs conséquences, en particulier l'arrêt cardiaque et l'AVC, est l'une de nos priorités. C'est un risque majeur de santé publique qui peut être évité, grâce à la mobilisation des entreprises* », explique Christian Schmidt de La Brélie, Directeur Général de Klesia.

Pour contribuer à diminuer encore le nombre de victimes, l'Association appelle toutes les entreprises et collectivités à rejoindre le mouvement et signer la Charte du Cœur sur <http://www.charteducoeur.org/>.



Signature le 2 mars 2017 à partir de 15 h à l'Hôtel L'Eterlou

Route Albert Gacon - 73550 Méribel

Elle sera suivie d'une sensibilisation à l'arrêt cardiaque.

PROGRAMME :

15h00

Signature de la Charte du Cœur

15h40

Conférence sur l'arrêt cardiaque

16h00 - 18h30

Initiation aux gestes de premiers secours



CHARTRE DU CŒUR

Les entreprises s'engagent pour sauver des vies

A propos du GNI-FAGIHT :

Le GNI-FAGIHT représente depuis sa création en 1968 :

- L'hôtellerie indépendante de séjour,
- La restauration traditionnelle et de prestige ;
- Les cafés, bars, discothèques indépendants.

Toute son action est tournée vers la **défense et la promotion des professionnels indépendants de l'industrie hôtelière**. Le GNI-FAGIHT, c'est une défense active, des analyses, des initiatives, des propositions et des réalisations constructives en faveur de la profession. Il accompagne et assiste au quotidien l'ensemble de ses adhérents sur tout le territoire français et Outre-mer. Il représente ainsi leurs intérêts face aux pouvoirs publics tant au niveau national qu'international. Il représente, entre autres, 80% de l'industrie hôtelière de sports d'hiver en France. Son siège national est implanté à Chambéry, au cœur des Alpes, son berceau de naissance, en plein cœur des départements les plus touristiques de France. Pour autant, le GNI-FAGIHT est présent sur tout le territoire national : il compte des adhérents dans les régions les plus touristiques (Ile de France, PACA, Rhône-Alpes, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes, Alsace).

Plus d'informations : www.fagiht.fr

Contacts presse : Françoise Pare 04 79 69 00 11 – f.pare@gni-fagiht.fr

A propos de Klesia :

Complémentaire santé, prévoyance et retraite : tels sont les métiers du Groupe de Protection Sociale Klesia qui a également placé la prévention et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie ainsi que la dépendance, l'action sociale et les services à la personne. Créé en juillet 2012, Klesia est présent partout en France et tout particulièrement auprès des professionnels des services. Ses chiffres clés : 3 200 collaborateurs ; 300 000 entreprises clientes ; 3 millions de personnes couvertes en assurances de personnes et 8,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global.

Plus d'informations sur klesia.fr et [@Klesia](https://twitter.com/Klesia)

Contacts presse : Dentsu Consulting, Noémie Boncourt 01 41 16 42 68 // 06 75 02 25 15

Klesia, Sandrine Lemoine 01 58 57 02 64 // 06 32 23 46 10 – sandrine.lemoine@klesia.fr

A propos de la Fondation AJILA :

Créée et présidée par Isabelle Weill, la Fondation AJILA est une organisation non-profit qui défend les causes d'intérêt général principalement dans les domaines clés de la santé et de l'éducation.

La Fondation AJILA finance et pilote des projets innovants qui contribuent à défendre des causes majeures de santé publique et d'éducation autour notamment de l'arrêt cardiaque via l'Association RMC/BFM.

La Fondation se mobilise au côté de l'Association pour faire baisser le nombre de victimes d'arrêt cardiaque en France. En effet, 50 000 personnes décèdent chaque année en France d'un arrêt cardiaque extrahospitalier. Le taux de survie est de 7,5 % alors qu'il atteint 40 % à Amsterdam mieux équipés en défibrillateurs mais surtout, dont la population est mieux formée aux gestes de premiers secours.

Site internet : www.ajila.org